

PROGRAMME DE FORMATION



Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR)

Le Titre Professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière » est une certification de niveau 5 (Bac +2) enregistrée au RNCP sous le numéro 41862.

Il permet d'exercer la profession d'enseignant de la conduite automobile et d'animer des actions de sensibilisation à la sécurité routière.

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Construire et animer des séances individuelles et collectives de formation à la conduite.
- Former des apprenants conducteurs dans le respect du REMC et de la réglementation routière.
- Évaluer les compétences des élèves conducteurs et adapter sa pédagogie.
- Concevoir et animer des actions de sensibilisation à la sécurité routière.
- Accompagner les apprenants vers une conduite responsable, citoyenne et respectueuse de l'environnement.
- Maîtriser les techniques pédagogiques liées à l'enseignement de la conduite.
- Assurer une veille réglementaire et professionnelle liée au secteur de l'enseignement de la conduite.
- Préparer les candidats aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire.

Public visé :

- Toute personne souhaitant devenir enseignant de la conduite et de la sécurité routière.
- Salariés en reconversion professionnelle.
- Demandeurs d'emploi.
- Professionnels souhaitant accéder à la qualification ECSR.

Pré-requis :

- Être titulaire du permis B en cours de validité depuis au moins 2 ans.
- Présenter un certificat médical d'aptitude conformément à la réglementation en vigueur.
- Être reconnu apte à l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite.

Durée :

- **910 heures en centre**
- **280 heures en entreprise**
- Soit un total de **1 190 heures** maximum

Modalités et délais d'accès :

- Entretien individuel
- Étude du dossier de candidature
- Test de positionnement
- Validation des pré-requis réglementaires
- Entrée en formation possible sous 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité (voir le calendrier des formations).

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Cours théoriques
- Études de cas
- Mises en situation professionnelles
- Simulations pédagogiques
- Exercices pratiques en véhicule
- Travaux de groupe
- Plateforme pédagogique et supports numériques
- Accompagnement individualisé

Modalités d'évaluation :

Évaluations en cours de formation :

- QCM
- Mises en situation
- Études de cas
- Évaluations pratiques
- Dossiers professionnels

Épreuve finale du titre professionnel :

- Mise en situation professionnelle
- Entretien technique
- Questionnement professionnel
- Présentation du dossier professionnel
- Entretien final avec jury

Validation de la formation :

Certification visée : Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (RNCP 41862 – Niveau 5)

Validation possible par blocs de compétences :

- CCP1
- CCP2

Débouchés professionnels :

- Enseignant de la conduite automobile
- Formateur en sécurité routière
- Enseignant en auto-école
- Coordinateur pédagogique
- Animateur prévention routière

Les secteurs d'activité concernés sont principalement les établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve de compatibilité avec les contraintes réglementaires et médicales liées à l'exercice du métier. Un accompagnement spécifique peut être étudié. Veuillez contacter notre référent handicap.

Contenu de la formation :

CCP1 – Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

Module 1 – Construire et préparer une séance de formation

- Analyse des besoins de l'apprenant
- Construction d'objectifs pédagogiques
- Élaboration de scénarios pédagogiques
- Préparation des supports et outils d'animation
- Méthodes pédagogiques adaptées aux publics

Module 2 – Animer une séance collective de formation à la sécurité routière

- Techniques d'animation
- Gestion d'un groupe
- Communication pédagogique
- Animation de cours de code
- Gestion des comportements et interactions

Module 3 – Former à la conduite d'un véhicule léger

- Pédagogie de la conduite
- Progression pédagogique REMC
- Techniques d'intervention pédagogique
- Gestion du stress et des situations complexes
- Formation en circulation et hors circulation

Module 4 – Évaluer les acquis des apprenants

- Évaluation formative et sommative
- Grilles de compétences
- Bilans pédagogiques
- Suivi de progression
- Remédiation pédagogique

Module 5 – Encadrer l'apprentissage de la conduite

- Conduite accompagnée
- Conduite supervisée
- Rôle des accompagnateurs
- Gestion des risques routiers
- Sécurité des interventions pédagogiques

CCP2 – Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

Module 6 – Analyser une demande de sensibilisation

- Identification des besoins
- Analyse du public cible
- Définition des objectifs d'intervention
- Construction d'un projet pédagogique

Module 7 – Concevoir une action de sensibilisation

- Élaboration de supports pédagogiques
- Construction d'ateliers et animations
- Préparation logistique et organisationnelle
- Méthodes participatives

Module 8 – Animer une action de sécurité routière

- Prévention routière
- Risques liés aux addictions
- Vitesse et comportements à risque
- Éco-conduite et développement durable
- Sensibilisation des différents publics

Module 9 – Analyse des pratiques professionnelles

- Auto-évaluation
- Veille réglementaire
- Évolution des pratiques pédagogiques
- Développement professionnel continu

Compétences transversales développées :

- Communication professionnelle
- Gestion des conflits
- Posture pédagogique
- Respect de la réglementation
- Sensibilisation citoyenne
- Prévention des risques routiers
- Intégration des enjeux environnementaux

Sanction de la formation :

- Attestation de fin de formation
- Certificat de réalisation
- Présentation au Titre Professionnel ECSR

Poursuite de parcours et spécialisations possibles :

- CCS Deux-Roues
→ Formation à l'enseignement de la conduite des véhicules motorisés à deux roues (moto).
- CCS Groupe Lourd
→ Formation à l'enseignement de la conduite des véhicules du groupe lourd et transport.
- Formation FMESR (Formateur aux Métiers de l'Education et de la Sécurité Routières)
→ Permet d'évoluer vers les fonctions de formateur de formateurs dans le secteur de l'enseignement de la conduite.
- Responsable d'unité d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite
→ Évolution vers des fonctions de direction, gestion et management d'auto-école.